

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2014

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 21 janvier 2014 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Solange Masson	Présente
District 02	Nicole Couture	Présente
District 03	Karl Tremblay	Présent
District 04	François Rodrigue	Présent
District 05	René Jubinville	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 7	Absence: 0

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

Madame Martine Carrier agit comme secrétaire.

Trois (3) personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 10 décembre 2013
 - 4.2 Séance spéciale du 17 décembre 2013
5. Trésorerie
 - 5.1 Approbation des comptes
 - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
6. Rapports des comités
7. Rapport des activités des membres du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
 - 8.1 Formation de technique d'entrevue – 13 février 2014
9. Hygiène du milieu
 - 9.1 Dépôt du rapport d'exploitation 2013 des stations de traitement d'eau potable et des eaux usées
 - 9.2 Achat d'une sonde de niveau du puits no 3 et afficheur au puits no 4
 - 9.3 Renouvellement de l'entente annuelle relative à l'enlèvement des ordures ménagères et des matières compostables sur le territoire de la municipalité de Ste-Edwidge-de-Clifton – année 2014
10. Travaux publics



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2014



No de résolution
ou annotation

11. Loisirs, culture et communautaire
 - 11.1 Demande de subvention du Comité des loisirs de Compton – organisation de l'activité « Plaisirs d'hiver »
12. Environnement, urbanisme et développement
 - 12.1 Ratification de paiement versé à la MRC de Coaticook de la facturation de travaux dans un cours d'eau – matricules 9911-19-0797 et 0008 73 7534
 - 12.2 Réseau Environnement – Inscription au programme d'économie d'eau potable 2014
 - 12.3 Congrès de la Combeq – 30 avril au 3 mai 2014
 - 12.4 Dépôt du rapport annuel 2013 du Service d'urbanisme et environnement
 - 12.5 Achat d'un compteur d'eau et installation par un plombier au bâtiment des toilettes publiques du parc centre du village
13. Administration
 - 13.1 Demandes d'assistance financière
 - 13.1.1 Association soccer-football Coaticook Compton Inc.
 - 13.1.2 Les Compagnons du lieu historique national Louis-S.-St-Laurent
 - 13.1.3 « St-Laurent s'endimanche 2014 » - Lieu historique national Louis-S.-St-Laurent
 - 13.2 Révision et mise à jour des représentants sur les comités supra municipaux et autres (résolution 363-2013-11-19)
 - 13.3 Cotisations aux associations 2014
 - 13.3.1 Union des municipalités du Québec
 - 13.3.2 Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ)
 - 13.3.3 Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)
 - 13.3.4 Association québécoise d'urbanisme (AQU)
 - 13.3.5 Réseau Environnement
 - 13.3.6 Association des chefs en sécurité incendie du Québec
 - 13.3.7 Association des Travaux publics d'Amérique (ATPA)
 - 13.4 Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail
 - 13.4.1 Adhésion à la mutuelle Groupe Conseil Novo SST
 - 13.4.2 Droit de représentation
 - 13.5 Journées de la persévérance scolaire (10 au 14 février 2014)
 - 13.6 Achat de matériel informatique
 - 13.6.1 Acquisition d'un poste « serveur » avec logiciel « Microsoft exchange Server 2013 »
 - 13.6.2 Achat d'un logiciel de sauvegarde « VEEAM » (protection interne)
 - 13.6.3 Adhésion à un système de sauvegarde « en ligne » (protection externe)
 - 13.6.4 Achat d'un ordinateur portable
14. Ressources humaines
15. Règlements

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2014



No de résolution
ou annotation

- 15.1 Adoption du règlement 2010-104-2.14 modifiant le règlement 2010-104 et ses amendements concernant la régie interne du conseil
- 15.2 Adoption, avec dispense de lecture, du règlement 2013-127 visant à doter les élus municipaux d'un code d'éthique et de déontologie révisé et remplaçant le règlement 2011-110
- 15.3 Adoption, avec dispense de lecture, du règlement 2013-126-1.14 amendant le règlement 2013-126 décrétant l'imposition des taxes municipales de l'exercice financier de l'année 2014

16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 17 janvier 2014

17. Parole aux conseillers

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée au conseil.

3. Adoption de l'ordre du jour

007-2014-01-21

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU

a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec les modifications suivantes :

- l'ajout du point 3.1 : Nomination d'un directeur général et secrétaire-trésorier par intérim
- le retrait du point 15.2 : Adoption, avec dispense de lecture, du règlement 2013-127 visant à doter les élus municipaux d'un code d'éthique et de déontologie révisé et remplaçant le règlement 2011-110

b. de garder ouvert l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité

3.1 Nomination d'un directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

008-2014-01-21

Considérant l'absence du directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité pour une période à déterminer;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2014



No de résolution
ou annotation

Considérant qu'il y a lieu de nommer l'adjointe au directeur général, Madame Martine Carrier, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay

IL EST RÉSOLU que le Conseil municipal nomme Madame Martine Carrier pour agir à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, jusqu'au retour en fonction du directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, afin que celle-ci puisse exercer tous les devoirs de cette charge avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités.

Adoptée à l'unanimité

cc : Dossier
Trésorerie

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 10 décembre 2013

009-2014-01-21

Chaque membre du conseil ayant reçu le 10 janvier 2014 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2013 et déclarant en avoir pris connaissance,

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2013 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Séance spéciale du 17 décembre 2013

010-2014-01-21

Chaque membre du conseil ayant reçu le 10 janvier 2014 copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 17 décembre 2013 et déclarant en avoir pris connaissance,

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 17 décembre 2013 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

5.1 Approbation des comptes

011-2014-01-21

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller François Rodrigue

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2014



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des chèques émis à compter du 29 novembre jointe à la présente et d'autoriser la trésorière à effectuer le paiement par chèque à qui de droit le cas échéant.

Annexe 1

En date du 9 janvier 2014, des paiements ont été émis pour un total de :

1 198 653.73\$

Annexe 2

Salaires payés du 29 novembre 2013 au 31 décembre 2013	206 586.24\$
Dépenses remboursées aux employés	<u>698.05\$</u>
Salaires et cotisations employeur payés	205 888.19\$

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Jacques Leblond, directeur général
- Éric Brus, contremaître des travaux publics

6. Rapports des comités

7. Rapport des activités des membres du conseil

Monsieur le maire et les membres du conseil font état des rencontres auxquelles ils ont participé.

8. Sécurité publique - protection contre les incendies

8.1 Formation de technique d'entrevue – 13 février 2014

012-2014-01-21

Considérant la formation offerte sur « *Technique d'entrevue* » le 13 février prochain à Sherbrooke et l'intérêt de Patrick Lanctôt, préventionniste, d'y assister;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'inscription de M. Patrick Lanctôt, à assister à la formation ci-haut décrite à Sherbrooke le 13 février prochain au coût de 143.72\$ plus les taxes applicables ainsi que le remboursement des frais de déplacement;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 du service « *Sécurité incendie* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Service incendie
Trésorerie

9. Hygiène du milieu



No de résolution
ou annotation

9.1 Dépôt du rapport d'exploitation 2013 des stations de traitement d'eau potable et des eaux usées

Le rapport d'exploitation 2013 des stations de traitement d'eau potable et des eaux usées est déposé.

9.2 Achat d'une sonde de niveau du puits no 3 et afficheur au puits no 4

013-2014-01-21

Considérant que la sonde actuelle au puits no 3 est défectueuse, dû probablement à des baisses de tension ou de surcharge causée par la foudre;

Considérant que l'afficheur du panneau de contrôle du puits no 4 indiquant le niveau d'eau est défectueux;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'une sonde de niveau « Micro Level » ainsi qu'un afficheur de niveau chez Électro-Concept P.B.L. inc. au montant de 1 715\$ plus les taxes applicables;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 du service « *Approvisionnement et traitement de l'eau* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Urbanisme et réseaux
Trésorerie

9.3 Renouvellement de l'entente annuelle relative à l'enlèvement des ordures ménagères et des matières compostables sur le territoire de la municipalité de Ste-Edwidge-de-Clifton – année 2014

014-2014-01-21

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'entente avec la municipalité de Ste-Edwidge-de Clifton pour la collecte des ordures et des matières compostables pour l'année 2014;

Considérant la révision des coûts d'opération et d'administration;

Considérant que la volonté de la municipalité de Ste-Edwidge-de-Clifton de prolonger l'entente de 6 mois, afin d'étudier le dossier de cueillette des ordures et des matières compostables;

**SUR PROPOSITION monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU

- a. de renouveler l'entente pour la collecte des ordures et des matières compostables avec la Municipalité de Ste-Edwidge-de-Clifton pour la durée de 6 mois, soit du 1^{er} janvier au 30 juin 2014;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2014



No de résolution
ou annotation

- b. que la tarification du service pour la collecte des ordures et des matières compostables étant basée sur les prévisions 2013 non indexées et qu'elle tient compte des immobilisations utilisées pour offrir le service soit :

un montant annuel de 37 662\$ ÷ 12 x 6 mois) = 18 831\$

- c. il n'y aura aucune collecte spéciale de gros rebuts durant la durée de la présente entente;
- d. que l'enlèvement des ordures ménagères et des matières compostables sera comme par le passé effectué à compter du 1^{er} janvier 2014;
- e. d'autoriser le maire et la directrice générale par intérim ou leurs remplaçants dûment désignés à signer le renouvellement de l'entente annexée à la présente et de transmettre une copie de la présente à la municipalité de Ste-Edwidge-de-Clifton.

Adoptée à l'unanimité

cc : Municipalité de Ste-Edwidge-de-Clifton
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

10. Travaux publics

11. Loisirs, culture et communautaire

**11.1 Demande de subvention du Comité des loisirs de Compton –
organisation de l'activité « Plaisirs d'hiver »**

015-2014-01-21

Considérant que le Comité des loisirs de Compton organise l'activité « Plaisirs d'hiver » le 22 février prochain;

Considérant la demande de contribution financière du Comité pour mener à bien l'activité;

**SUR PROPOSITION monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le versement d'un montant de 500\$ au Comité des loisirs de Compton pour contribuer aux dépenses de l'organisation de l'activité « Plaisirs d'hiver » du 22 février prochain;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 du service « *Administration générale – autres* »

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

12. Environnement, urbanisme et développement

**12.1 Ratification de paiement versé à la MRC de Coaticook de la
facturation de travaux dans un cours d'eau – matricules 9911-19-
0797 et 0008 73 7534**

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2014



No de résolution
ou annotation

016-2014-01-21

Considérant que les cours d'eau locaux et régionaux sont sous la compétence des M.R.C. en vertu de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006*;

Considérant les travaux d'aménagement effectués au cours d'eau situé sur la propriété portant le matricule 9911-19-0797 (Ferme Diven) ainsi que sur le matricule 0008 73 7534 (Jean Gaudreau et Sonia Veillette);

Considérant la facturation reçue de la M.R.C. de Coaticook couvrant les frais des travaux;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller François Rodrigue

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement d'un montant de 11 138.37\$ pour les factures 676 et 717 pour le matricule 9911-19-0797 et d'un montant de 35 307.01\$ pour la facture 716 pour le matricule 0008 73 7534 à la M.R.C. de Coaticook représentant les frais acquittés par cette dernière;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2013 du service «*Cours d'eau*».

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

12.2 Réseau Environnement – Inscription au programme d'économie d'eau potable 2014

017-2014-01-21

Considérant l'intérêt de la municipalité de continuer à participer au programme d'économie de l'eau potable du Réseau Environnement lequel offre un soutien à la municipalité dans la sensibilisation des citoyens;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser une dépense de 480\$ plus les taxes applicables aux fins de participer au programme d'économie d'eau potable offert par le Réseau environnement;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 du service «*Approvisionnement et traitement de l'eau*».

Adoptée à l'unanimité

cc : Urbanisme et réseaux
Trésorerie

12.3 Congrès de la Combeq – 30 avril au 3 mai 2014

018-2014-01-21

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2014



No de résolution
ou annotation

Considérant la tenue du Congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et environnement du Québec les 1^{er}, 2 et 3 mai 2014 auquel monsieur Alain Beauieu désire participer;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'inscription de monsieur Alain Beaulieu au congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et environnement du Québec qui doit se tenir à Charlevoix du 1^{er} au 3 mai 2014;
- b. que les deniers requis pour l'inscription, soit un montant de 550\$ plus les taxes applicables ainsi que les frais afférents au Congrès soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 du service « *Aménagement urbanisme et zonage* ».

Adoptée à l'unanimité

- c.c. Urbanisme et réseaux
Trésorerie

**12.4 Dépôt du rapport annuel 2013 du Service d'urbanisme et
environnement**

Le rapport annuel 2013 du Service d'urbanisme et environnement est déposé.

**12.5 Achat d'un compteur d'eau et installation par un plombier au
bâtiment des toilettes publiques du parc centre du village**

019-2014-01-21

Considérant que le bâtiment des toilettes publiques au parc du village est un édifice municipal et que selon notre réglementation, un compteur d'eau doit être installé;

Considérant que nous n'avons pas en inventaire un compteur de diamètre d'un pouce et demi;

Considérant que l'installation doit être faite par un Maître plombier, compte tenu qu'il s'agit d'un bâtiment public, donc régis par le Code de Plomberie et par conséquent par la Régie du bâtiment;

**SUR PROPOSITION monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'un compteur d'eau modèle LR-F chez Les compteurs d'eau Lecomte au montant de 565\$ plus les taxes applicables incluant le transport et la pose;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 du service « *Administration générale – autres* »

Adoptée à l'unanimité

- cc : Urbanisme et réseaux
Trésorerie

13. Administration



No de résolution
ou annotation

13.1 Demandes d'assistance financière

13.1.1 Association soccer-football Coaticook Compton Inc.

020-2014-01-21

Considérant la demande de contribution de l'Association soccer-football Coaticook-Compton aux fins de soutenir les activités de l'organisation pour l'été 2014;

Considérant que les documents nécessaires devant accompagner la demande ont été reçus;

Considérant que l'aide financière au montant de 2 200 \$ a été prévue au budget;

Considérant la demande de versement par l'organisme datée du 7 octobre 2013;

Considérant que l'organisme demande un local pour leur période d'inscription et que malgré qu'il n'y a pas de frais de location pour les organismes à but non lucratif, les frais d'ouverture et de fermeture du local doivent être facturés;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement d'une contribution financière de 2 200 \$ à l'Association soccer-football Coaticook-Compton;
- b. d'autoriser un remboursement des frais relatifs à l'ouverture et la fermeture du local payés par l'Association pour les inscriptions ainsi que la remise des équipements de la saison 2014;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 du service « *Loisirs et culture – autres* »

Adoptée à l'unanimité

cc : Association soccer-football
Trésorerie

13.1.2 Les Compagnons du lieu historique national Louis-S.-St-Laurent

021-2014-01-21

Considérant la demande de contribution des Compagnons du Lieu historique Louis-S.-St-Laurent aux fins de soutenir les activités de l'organisation pour l'année 2014;

Considérant que les documents nécessaires devant accompagner la demande ont été reçus;

Considérant qu'une autre demande d'appui financier relative aux activités du Lieu historique a été faite et qu'elle contribuera également à l'animation des activités de ce dernier;

Considérant l'enveloppe budgétaire allouée aux différents organismes pour 2014;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2014



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement d'une contribution financière de 3 500 \$ aux Compagnons du Lieu historique Louis-S-St-Laurent aux fins de soutenir les activités de l'organisation pour l'année 2014;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 du service « *Administration générale – autres* ».

Adoptée à l'unanimité

- c.c. Compagnons du Lieu historique Louis-S-St-Laurent
Trésorerie

13.1.3 « St-Laurent s'endimanche 2014 » - Lieu historique national Louis-S.-St-Laurent

022-2014-01-21

Considérant que depuis plusieurs années, le lieu historique national organise une activité nommée « St-Laurent s'endimanche » qui se traduit par la tenue de quatre (4) concerts en juillet et août, lesquels sont très populaires auprès des visiteurs et la clientèle locale;

Considérant que dans le contexte de la restructuration de Parcs Canada en 2012, la continuité de l'activité « Week-end des saveurs » a été priorisée, causant ainsi l'abandon des concerts;

Considérant que le but principal est de dynamiser le lieu historique et de s'assurer qu'il demeure un pôle d'attraction pour Compton;

Considérant que le lieu historique national Louis-S.-St-Laurent propose un partenariat avec les partenaires locaux pour maintenir l'activité « St-Laurent s'endimanche » par la tenue de quatre (4) concerts durant la haute saison de l'été 2014 soit un à la Fête du Canada, les 20, 27 juillet et le 10 août 2014.

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser une contribution financière de 1 500\$ au Lieu historique national Louis-S.-St-Laurent (Parcs Canada) pour la tenue de l'activité « St-Laurent s'endimanche »;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 du service « *Administration générale – autres* »;
- c. que le maire et la directrice générale par intérim ou leurs remplaçants désignés soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente à intervenir entre les deux parties;

Adoptée à l'unanimité

- cc : Lieu historique national Louis-S.-St-Laurent
Trésorerie
Dossier

13.2 Révision et mise à jour des représentants sur les comités supra municipaux et autres (résolution 363-2013-11-19)

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2014



No de résolution
ou annotation

023-2014-01-21

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer une modification à la nomination des membres du conseil sur les comités supra municipaux et autres pour ce qui est du comité « Famille de la MRC de Coaticook »;

Considérant la résolution du conseil du 19 novembre 2013 portant le numéro 363-2013-11-19 laquelle est remplacée par celle-ci;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson

IL EST RÉSOLU

- a. que la présente résolution confirme la nomination de M. François Rodrigue en tant que substitut au Comité Famille de la MRC de Coaticook;
- b. que la présente résolution identifie les représentants et substituts sur les comités supra municipaux et autres selon ce qui suit :

Comité supra municipal et autres	Représentant(e)	Substitut
M.R.C. de Coaticook	Maire	Maire suppléant
Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook	Réjean Mégré	René Jubinville
Gestion du bassin de la rivière St-François (COGESAF)	Karl Tremblay	Réjean Mégré
Acti-Bus et transport interurbain	Fernand Veilleux	René Jubinville
Loisirs de la M.R.C. de Coaticook	François Rodrigue	Solange Masson
Famille de la M.R.C. de Coaticook	Nicole Couture	François Rodrigue
Comité régional de diversification et de développement	Karl Tremblay	Nicole Couture
Gestion des matières résiduelles de la MRC de Coaticook	Réjean Mégré	René Jubinville
Office municipal d'habitation	Réjean Mégré	François Rodrigue
Syndicat de la copropriété Notre-Dame-des-Prés et Co-propiété	Bernard Vanasse Solange Masson Jacques Leblond	
Comité technique de sécurité incendie à la M.R.C. de Coaticook	René Jubinville	François Rodrigue
Comptonales	Solange Masson	René Jubinville

Adoptée à l'unanimité

cc : Comité Famille de la MRC de Coaticook
Dossier

13.3 Cotisations aux associations 2014

13.3.1 Union des municipalités du Québec

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2014



No de résolution
ou annotation

024-2014-01-21

Considérant la cotisation annuelle de l'Union des municipalités du Québec reçue en octobre 2013;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement d'un montant de 4 725.99\$ plus les taxes applicables pour l'adhésion 2014 à l'UMQ répartie comme suit : Cotisation annuelle : 1 605.99\$ et tarification au Carrefour du capital humain : 3 120\$;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 des services « Conseil » pour 1 605.99\$ et « Gestion du personnel » pour 3 120\$.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

13.3.2 Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ)

025-2014-01-21

Considérant que dans le but de permettre le perfectionnement de membres de son personnel auprès d'organismes regroupant des individus oeuvrant dans différents domaines dans le monde municipal;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller François Rodrigue

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de M. Jacques Leblond et de Mme Nancy Marcoux à titre de membres de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec;
- b. que les deniers requis au montant de 890 \$ plus les taxes applicables soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 du service « Gestion financière et administrative »

Adoptée à l'unanimité

c.c. Directeur général
Trésorerie

13.3.3 Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)

026-2014-01-21

Considérant que dans le but de permettre le perfectionnement de membres de son personnel auprès d'organismes regroupant des individus oeuvrant dans différents domaines dans le monde municipal;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2014



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le renouvellement de l'adhésion 2014 de monsieur Alain Beaulieu à titre de membre de la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et environnement du Québec;
- b. que les deniers requis au montant de 290 \$ plus les taxes applicables soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 du service « *Aménagement urbanisme et zonage* ».

Adoptée à l'unanimité

- c.c. Urbanisme et réseaux
Trésorerie

13.3.4 Association québécoise d'urbanisme (AQU)

027-2014-01-21

Considérant que dans le but de permettre le perfectionnement de membres de son personnel auprès d'organismes regroupant des individus oeuvrant dans différents domaines dans le monde municipal dont celui de l'urbanisme;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de monsieur Alain Beaulieu à titre de membre de l'association québécoise d'urbanisme ;
- b. que les deniers requis au montant de 135 \$ plus les taxes soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 du service « *Aménagement urbanisme et zonage* ».

Adoptée à l'unanimité

- c.c. Urbanisme et réseaux
Trésorerie

13.3.5 Réseau Environnement

028-2014-01-21

Considérant que la municipalité souhaite continuer à participer au Réseau environnement;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser une dépense de 270 \$ plus les taxes applicables afin de permettre à M. Alain Beaulieu de représenter la municipalité à titre de membre du Réseau environnement;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 du service « *Approvisionnement et traitement de l'eau* ».

Adoptée à l'unanimité

- c.c. Urbanisme et réseaux

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2014

Trésorerie

13.3.6 Association des chefs en sécurité incendie du Québec

029-2014-01-21

Considérant que dans le but de permettre aux membres de son personnel du Service incendie d'être à la fine pointe des derniers développements dans le domaine de la protection contre l'incendie;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de messieurs Yvon Lapointe et Michel Tremblay à titre de membres de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec;
- b. que les deniers requis au montant de 460\$ (2 cotisations) plus les taxes applicables soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 du service « *Sécurité incendie* ».

Adoptée à l'unanimité

c.c. Directeur incendie
Trésorerie

13.3.7 Association des Travaux publics d'Amérique (ATPA)

030-2014-01-21

Considérant que dans le but de permettre le perfectionnement de membres de son personnel auprès d'organismes regroupant des individus oeuvrant dans différents domaines dans le monde municipal, dont celui des Travaux publics;

**SUR PROPOSITION madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'adhésion de M. Eric Brus à titre de membre de l'Association des Travaux publics d'Amérique au coût de 275 \$ plus les taxes applicables;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2014 du service « *Voirie* ».

Adoptée à l'unanimité

c.c. Travaux publics
Trésorerie

13.4 Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail

13.4.1 Adhésion à la mutuelle Groupe Conseil Novo SST

031-2014-01-21

Considérant qu'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après la Mutuelle) nous est proposée par l'entremise de Groupe Conseil Novo SST en vertu de l'article 284.2, de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2014



No de résolution
ou annotation

Considérant que l'adhésion à la Mutuelle permet à la municipalité de Compton d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

Considérant que la municipalité de Compton désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle;

**SUR PROPOSITION monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. d'adopter l'*Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux*;
- b. d'autoriser Groupe Conseil Novo SST inc. à signer, pour et en son nom, l'*Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux*;
- c. d'autoriser le maire à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à la participation de la municipalité à la Mutuelle.

Adoptée à l'unanimité

cc : Groupe conseil Novo SST
Dossier

13.4.2 Droit de représentation

032-2014-01-21

Considérant qu'il y a lieu de mandater le Groupe Conseil Novo SST. Inc. pour agir au nom de la municipalité auprès des instances de la CSST;

**SUR PROPOSITION monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le maire ou son remplaçant désigné à signer le droit de représentation à la CSST en vue de la consultation, de l'obtention, de la discussion et/ou du règlement de tout dossier relatif au financement, de tout dossier relatif aux travailleurs ayant été victimes d'une lésion professionnelle alors qu'ils étaient considérés comme étant à l'emploi de la municipalité ainsi que de tout dossier relatif à la Loi sur la santé et la sécurité du travail, notamment les dossiers d'inspection (rapports d'enquête ou d'inspection, avis de dérogation ou de correction, ordonnances, ordres, décisions, etc.);
- b. d'autoriser le maire, ou son remplaçant désigné à signer l'autorisation d'accès aux dossiers de la CSST à Groupe Conseil Novo SST inc.

Adoptée à l'unanimité

cc : Groupe Conseil Novo SST inc.
Dossier

13.5 Journées de la persévérance scolaire (10 au 14 février 2014)

033-2014-01-21

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2014



No de résolution
ou annotation

Considérant que le décrochage scolaire met en péril la vigueur économique du Québec en privant la société québécoise de travailleurs qualifiés;

Considérant qu'il importe de demeurer vigilant et de continuer à oeuvrer ensemble à la persévérance scolaire des jeunes, d'autant plus qu'il s'agit là d'un enjeu étroitement lié au développement socioéconomique de chacune des communautés de la région ;

Considérant la tenue des journées de la persévérance scolaire du 10 au 14 février 2014;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture

IL EST RÉSOLU

- a. que la municipalité de Compton désigne et proclame les journées de la persévérance scolaire du 10 au 14 février 2014 afin de témoigner de la solidarité régionale entourant l'enjeu de la prévention du décrochage scolaire;
- b. que les membres du conseil et les officiers municipaux, en guise de geste significatif, s'engagent à porter le ruban de la persévérance durant la séance du 11 février prochain;
- c. de transmettre copie de la présente résolution à l'organisme Réussite éducative Estrie.

Adoptée à l'unanimité

cc : Réussite éducative Estrie
Écho
CSHC

13.6 Achat de matériel informatique

**13.6.1 Acquisition d'un poste « serveur » avec logiciel
« Microsoft exchange Server 2013 »**

034-2014-01-21

Considérant que le serveur auquel sont branchés tous les postes de travail et qui regroupe tous les fichiers des différents services municipaux est arrivé à sa capacité maximale et pourrait ainsi occasionner des risques de pertes de données ou de malfonction des logiciels utilisés;

Considérant la recommandation et l'offre de service de PC-Expert;

SUR PROPOSITION madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller François Rodrigue

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'un poste Serveur Lenovo ThinkServer TS440 avec logiciel « Microsoft exchange Server 2013 » incluant l'alimentation de sauvegarde, la mise à niveau de la garantie 5 ans Lenovo, un routeur PFSense et l'installation, le tout tel que décrit à l'offre de service de PC-Expert déposée le 29 octobre 2013;
- b. que les deniers requis, soit un montant total de 8 682.95 plus les taxes applicables soient puisés à même les disponibilités du budget immobilisation 2014.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2014



No de résolution
ou annotation

Adoptée à l'unanimité

cc : PC-Expert
Trésorerie
Dossier

13.6.2 Achat d'un logiciel de sauvegarde « VEEAM » (protection interne)

035-2014-01-21

Considérant qu'il y a lieu d'améliorer le système de sauvegarde des données et de réplication des données en temps réel;

**SUR PROPOSITION monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat du logiciel « VEEAM Backup & Replication standard » chez PC-Expert au montant de 1 006.99\$ plus les taxes applicables incluant la configuration complète des sauvegardes, le tout tel que décrit à l'offre de service déposée le 12 décembre 2013;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget immobilisation 2014.

Adoptée à l'unanimité

cc : PC-Expert
Trésorerie

13.6.3 Adhésion à un système de sauvegarde « en ligne » (protection externe)

036-2014-01-21

Considérant qu'actuellement, la sauvegarde des données sur des disques externes s'effectue à tour de rôle, 3 fois par semaine, lesquels sont transportés à l'extérieur des bureaux;

Considérant que pour assurer la sauvegarde et la protection continue des données, lesquelles sont conservées à l'extérieur des bureaux administratifs et élimine également la manipulation risquée des disques externes;

**SUR PROPOSITION madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'adhésion à un système de sauvegarde « Backup En Ligne » pour un montant mensuel de 89.95\$ plus taxes (1079.40 + taxes annuellement);
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget immobilisation 2014.

Adoptée à l'unanimité

cc : PC-Expert
Trésorerie



No de résolution
ou annotation

13.6.4 Achat d'un ordinateur portable

037-2014-01-21

Considérant qu'il y a lieu de remplacer l'ordinateur portable utilisé pour les séances de travail et de conseil ou pour toute rencontre nécessitant la projection de documents;

Considérant l'offre de service de Pc-Expert du 6 janvier 2014;

SUR PROPOSITION monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller François Rodrigue

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'un ordinateur portable Professionnel Lenovo ThinkPad incluant la mise à niveau du disque dur et la préparation complète de l'ordinateur portable en atelier chez PC-Expert au montant de 799.97\$ plus les taxes applicables;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget immobilisation 2014

Adoptée à l'unanimité

cc : PC-Expert
Trésorerie

14. Ressources humaines

15. Règlements

15.1 Adoption du règlement 2010-104-2.14 modifiant le règlement 2010-104 et ses amendements concernant la régie interne du conseil

038-2014-01-21

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance spéciale du 10 décembre 2013;

Considérant que des copies du présent règlement ont été rendues disponibles dès l'ouverture de cette séance;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller René Jubinville

IL EST RÉSOLU d'adopter le règlement 2010-104-2.14 modifiant le règlement 2010-104 et ses amendements concernant la régie interne du conseil.

Adoptée à l'unanimité

Le règlement se lit comme suit :



**Règlement numéro 2010-104-2.14 modifiant
le règlement 2010-104 et ses amendements
concernant la régie interne du conseil**

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2014



No de résolution
ou annotation

Considérant que le conseil a adopté un règlement décrétant des règles de régie interne du conseil;

Considérant que le conseil désire adopter un règlement pour retirer trois comités à la liste des comités pour lesquels les élus ont droit à une rémunération additionnelle telle qu'établie au règlement sur le « traitement des élus »;

Considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 10 décembre 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Le conseil de la municipalité de Compton décrète ce qui suit :

Article 1 Retrait de trois comités

L'article 7.2 du règlement 2010-104 est modifié par le retrait de trois comités et se lira comme suit à compter de sa mise en vigueur :

Article 7.2 Rémunération

La liste de comités pour lesquels les élus sont rémunérés en fonction du règlement sur le « Traitement des élus » est celle qui apparaît ci-après :

Les élus présents à une réunion officielle d'un des comités suivants ont droit à une rémunération additionnelle telle qu'établie au règlement sur le « Traitement des élus »

- Comité de travail ou plénier
- Comité Administratif
- Comité Culture et patrimoine
- Comité sur la sécurité publique
- Comité consultatif d'Urbanisme
- Comité des citoyens sur l'environnement
- Comité de Développement local
- Comité Famille - MADA

Sont définies comme officielles les réunions dûment convoquées pour lesquelles un ordre du jour est préparé et adressé aux membres et pour lesquelles un procès-verbal ou compte-rendu est rédigé et signé par le président du comité et un officier municipal.

Article 2 Maintien des autres dispositions

Toutes les dispositions du règlement 2010-104 non modifiées par le présent règlement demeurent en vigueur.

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Bernard Vanasse
Maire

Martine Carrier
Directrice générale par intérim

15.2 Adoption, avec dispense de lecture, du règlement 2013-127 visant à doter les élus municipaux d'un code d'éthique et de déontologie révisé et remplaçant le règlement 2011-110

Ce point est retiré.



No de résolution
ou annotation

**15.3 Adoption, avec dispense de lecture, du règlement 2013-126-1.14
amendant le règlement 2013-126 décrétant l'imposition des taxes
municipales de l'exercice financier de l'année 2014**

039-2014-01-21

Considérant qu'un avis de motion, avec dispense de lecture, du présent règlement a été donné lors de la séance spéciale du 14 janvier 2014;

Considérant que des copies du présent règlement ont été rendues disponibles dès l'ouverture de cette séance;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 2013-126-1.14 amendant le règlement 2013-126 décrétant l'imposition des taxes municipales de l'exercice financier de l'année 2014

Adoptée à l'unanimité

Le règlement se lit comme suit :



RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-126-1.14

**Amendant le règlement 2013-126 décrétant
l'imposition des taxes municipales de
l'exercice financier de l'année 2014**

Considérant qu'en vertu de l'article 988 et suivants du *Code municipal du Québec*, toutes taxes doivent être imposées par règlement;

Considérant qu'en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance spéciale du Conseil tenue le 14 janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Objet

Le présent règlement amende le règlement 2013-126 adopté le 17 décembre 2013 lequel a décrété les taxes foncières générales, les taxes spéciales, le tarif pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux usées, d'enlèvement, de transport et de dépôt définitif des déchets, des matières recyclables, y inclus la collecte et le traitement des matières compostables, et les autres compensations ainsi que leur mode de paiement pour 2014,

par l'ajout du paragraphe 3.8 de l'ARTICLE 3 lequel se lit comme suit :

« 3.8 Taxe spéciale secteur « rues Paul et Claude » règlement 2010-98

Pour tous ceux qui ne l'ont pas acquitté, le montant de la taxe spéciale pour défrayer le service de la dette du secteur « rues Paul et Claude » imposé en

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2014

vertu du règlement 2010-98 est établi à 1 047\$ par immeuble pour l'année 2014. » ;



No de résolution
ou annotation

ARTICLE 2 **Tarification pour services municipaux en 2014 – service d'aqueduc**

L'article 4, paragraphe 4.1.1 a- est modifié et se lira comme suit à compter de sa mise en vigueur :

« **4.1.1** Le tarif pour l'entretien et l'utilisation du service d'aqueduc est fixé pour les immeubles, n'étant pas pourvus d'un compteur d'eau à :

- a- 178.00\$ par unité de logement (sauf résidence de personnes retraitées, maison de chambres, logement communautaire)
- 178.00\$ par unité de commerce
- 178.00\$ par industrie
- 178.00\$ par unité institutionnelle
- 59.33\$ par chambre pour résidence de personnes retraitées, maison de chambres, logement communautaire)
- 178.00\$ par immeuble **desservi** ou « prêt à être desservi » »

ARTICLE 3 **Tarification pour services municipaux en 2014 – service d'assainissement**

L'article 4, paragraphe 4.2.1 est modifié et se lira comme suit à compter de sa mise en vigueur :

« **4.2.1** Le tarif pour l'entretien et l'utilisation du service d'assainissement est fixé pour les immeubles, n'étant pas pourvus d'un compteur d'eau, à :

- a- 155.00\$ par unité de logement (sauf résidence de personnes retraitées, maison de chambres, logement communautaire)
- 155.00\$ par unité de commerce
- 155.00\$ par industrie
- 155.00\$ par unité institutionnelle
- 51.67\$ par chambre pour résidence de personnes retraitées, maison de chambres, logement communautaire)
- 155.00\$ par immeuble **desservi** ou « prêt à être desservi » »

ARTICLE 4 **Maintien de l'intégralité des autres dispositions**

Toutes les autres dispositions du règlement 2013-126 continuent de s'appliquer telles que décrétées.

ARTICLE 5 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Bernard Vanasse
Maire

Martine Carrier
Directrice générale par intérim

16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 17 janvier 2014

17. Parole aux conseillers

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2014



No de résolution
ou annotation

Monsieur le conseiller François Rodrigue rappelle l'activité des Plaisirs d'hiver le 22 février prochain au Récré-O-Parc et invite les membres présents à y participer et de le publiciser.

Madame la conseillère Nicole Couture souligne le travail important du Service de Sécurité incendie durant la période du verglas. Il est mentionné que des remerciements leur ont été adressés par le biais de l'Écho.

Madame la conseillère Solange Masson s'informe s'il y a des développements au niveau du King's Hall et des Arbrisseaux.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Brigitte Robert remercie les membres du conseil, au nom des Compagnons du Lieu historique national Louis-S.-St-Laurent, pour la contribution financière consentie à l'organisme pour les activités 2014. Elle mentionne qu'il y a eu ± 1 500 visiteurs en 2013 et qu'ils visent près de 2 000 cette année.

Elle remet également le rapport des résultats et analyse du sondage sur le Marché public de Compton.

19. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 20h40, clôture de la séance.

Bernard Vanasse
Maire

Martine Carrier
Directrice générale par intérim

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.